



INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS
AU RESTAURANT SCOLAIRE / GARDERIE PERISCOLAIRE
2026-2027

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire pour les services restaurant scolaire et garderie périscolaire, vous devez remettre votre **dossier administratif Issila 2026-2027 et documents demandés en mairie (ou par mail)** :

Au plus tard le 12 août 2026

1. Pour les parents qui s'inscrivent pour la 1ère fois :

Suivre la procédure en pièce jointe (*plaquette parents Issila*). Puis passer **à l'étape 3.**

2. Pour les parents déjà inscrits sur Issila et/ou souhaitant ajouter un enfant :

Il faut mettre à jour les informations de votre dossier famille sur le site ISSILA :

- connectez-vous au **site ISSILA** : <http://saintaupre.issila.com/> et entrez sur votre compte avec **votre identifiant et mot de passe** ;

- cliquez sur l'onglet **tableau de bord** ;

- cliquez ensuite sur **le(s) prénom(s) de l'enfant / Ajouter un enfant**

- **Mettez à jour les 3 rubriques suivantes (à partir du 20/07/2026) :**

1. **Informations** : notamment pour **les coordonnées des personnes à joindre**,

2. **Responsables légaux** : notamment pour l'adresse mail (qui permet de recevoir les factures),

3. N'oubliez pas de **sauvegarder**.

Pour toute autre modification, veuillez contacter la mairie.

3. Pour tous les parents :

Après ces étapes, vous trouverez sur la **page d'accueil du site ISSILA** les formulaires à télécharger :

➔ **Document à consulter :**

Règlement d'accueil périscolaire

➔ **Documents à remettre en mairie (envoi par mail possible)**

Dossier administratif année 2026-2027 « Nouvelle inscription » ou « Réinscription »

Justificatif de quotient familial de l'année en cours (au minimum daté de juillet 2026)

Le mandat de prélèvement SEPA +RIB (uniquement si vous souhaitez régler en prélèvement automatique pour la 1ère fois ou si vous étiez en prélèvement et que vous avez changé de compte bancaire),

Attestation d'assurance scolaire 2026-2027 pour chaque enfant - **à remettre au plus tard en septembre sinon l'accès à Issila sera suspendu après 1 relance.**

VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE.

Une fois les documents transmis à la mairie et votre pré-inscription validée par nos services, vous pourrez accéder à votre planning pour programmer vos réservations restaurant scolaire / garderie (à partir du 24 août).